des fiançailles il me faut que 8 pôts de poube.
Je me demande encore quel pôt de poube coûte 120 fs.

Or pour cette question je vous prie de bien vouloir intervenir a ce but pour que vous puissiez me donner un soulagement.

Pour y arriver vous pouvez aussi demander dans les circulaires du Mwami combien de pôts de poubé sont prescrits pour des fiançailles.

J'espère que j'aurai une reponse favorable, après vous être informée de ces circulaires, ainsi j'y compte.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire l'assurance de mon plus profond respect

NSHOKEYE

Ruhengeri
3967

VISAS
AT
ATA
Pol
CT
CAC
Agri
Terr.

A1/14

NYSHOKEYE
Colline Rukungu
Chefferie Mulera
Territoire de Rutshuru

N°	
DATE	
REMIS PAR	
VISAS	

N° 109	A1 14.
DATE	27/2/58
REMIS PAR	A1
VISAS	

Mulera, le 27/2/58

A Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à Rutshuru

Monsieur l'Administrateur de Territoire

Je me permets très respectueusement d'avoir recours à votre haute autorité et à votre bonté paternelle.

Il y a un type qui fiançait ma fille et il m'a offert 8 cruches de pombe comme c'est la coutume du pays et comme c'est prescrit dans les circulaires du Mwami.

Or la fille ne voulant faire le mariage avec son fiancé et elle s'est fait marier avec un autre. Le premier fiancé voyant ainsi il a porté plainte contre moi en disant qu'il m'a offert 25 pots de pombe. Comme j'avouais 8 pots, le Tribunal de Chefferie m'a dit de lui remettre ses 8 pots de pombe et mon adversaire a refusé et a fait appel au Tribunal de Territoire ici on m'a exigé de lui payer 3150 frs. Ce dernier Tribunal ne suit pas des circulaires du Mwami me semble-t-il puisque pour faire ~~mariage~~